DEPARTEMENT
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

D2021/041

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué en date du 02/12/2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : 9
Représentés : 2
Votants : 11

Présents : Mesdames Nathalie ARAUJO, Pascale COLLART DUTILLEUL, et Sylvie PAPON. Messieurs Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Thierry FAYE, Alain JOUBERT et Stéphane PATEAU.

Absent : Mathieu BOUSSOUGANT.

Absents excusés : Mesdames Zita DUBOIS (pouvoir à Thierry FAYE), Ludivine CAZENAVE et Elodie TEILLET. Messieurs Alexis DURAND (pouvoir à Sylvie PAPON) et Didier THIBAUDEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FAYE.

OBJET : Panier garni offert aux ainés de la commune en 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2022, le principe du panier garni offert aux ainés de 65 ans et plus, qui avait été très apprécié, en lieu et place du traditionnel repas annuel n'ayant pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Considérant la propagation du virus lié à la cinquième vague du COVID rendant impossible l'organisation d'un repas dans la salle des fêtes début 2022,

Considérant le choix porté sur l'offre du Petit Marché de St Michel comprenant un panier simple ou double, avec des produits locaux/régionaux en 2021 qui avait remporté un franc succès,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE

- **D'offrir un panier garni provenant du Petit marché de St Michel aux ainés de 65 ans et plus, en janvier 2022**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense à l'article 6232.**

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 07 décembre 2021

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire